

Abandon de la récupération d'« indu » : Nous ne voulons pas voir notre paye baisser !

Suite à un appel de la DDFiP 92, nous avons appris, que des agents n'auraient pas dû percevoir l'ACF - garantie de maintien de rémunération (GMR) depuis sa modification en 2016.

Depuis lors, cette prime serait dégressive suite au changement d'échelon. Ces « indus » concernent en grande partie des équipiers de renforts (EDR) depuis la réforme de 2014 mais également d'autres catégories de personnels qui se sont vu attribuer cette ACF au cours des 10 dernières années. 41 collègues sont concernés dans le 92. Près de 2000 au niveau national !

Aujourd'hui, la direction générale cherche à faire rembourser jusqu'à 2 ans de prime ! Il apparaît que ces agents seraient redevables jusqu'à 5000 euros, au titre des deux années de « trop-perçu » !

La direction est la seule responsable !

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat du point d'indice depuis plusieurs années (33 % depuis 2000), et de baisse des remboursements des frais de déplacement pour les EDR, c'est un nouveau coup de ciseau dans la rémunération des agents vécue comme une baisse sévère de la rémunération venant déstabiliser leurs finances pour des années.

Nous réclamons le retrait pur et simple de cet « indu » de rémunération auprès de la direction locale et centrale pour que cette action en répétition de l'indu soit immédiatement stoppée, et **que nous n'ayons aucune baisse de rémunération.**

Nous demandons à être reçus avec le syndicat CGT FiP 92 par la direction locale.

PRÉNOM NOM	SERVICE	SIGNATURE

A retourner à : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv